

## LA RÉGLEMENTATION DU CRTC : UN MODÈLE INSPIRANT POUR L'AGROALIMENTAIRE

La réglementation sur la production et la distribution des produits agroalimentaires au Québec devrait s'inspirer de la réglementation sur la production et la distribution de l'Industrie cinématographique, télévisuelle et musicale. En effet, la réglementation du CRTC oblige tout diffuseur (Distributeur de film, télévisions, radios) à respecter un quota minimal de produit dit "Canadien". Ces mêmes diffuseurs n'ont droit à l'aide gouvernementale qu'à la condition qu'ils observent notamment ces quotas. Un producteur de film n'aura droit à l'aide de Téléfilm Canada, du Fonds Canadien pour la télévision et à la SODEC qu'à la condition qu'il respecte un minimum de contenu canadien (employés, lieux de tournage).

Les télévisions sont tenues non seulement de respecter un contenu minimal de contenu Canadien, mais aussi d'en diffuser une quantité appréciable à heure dite de "grande écoute".

Si on s'inspirait de ces réglementations dans l'industrie de l'agroalimentaire il en résulterait :

- Aide gouvernementale réservées aux producteurs qui produisent ici, au Québec (aide provinciale) et au Canada (aide fédérale) ;
- Une aide conditionnelle à une distribution minimalement locale
- Les épiceries seraient tenues d'offrir une quantité minimale de "contenu", de "production" québécoise et Canadienne
- Ces mêmes épiceries seraient tenues de les offrir bien en vue (transposer le concept "d'Heure de grande écoute" aux "tablettes et présentoirs" bien en vue)

On s'entend que si une telle réglementation n'existait pas dans la culture, le marché culturel, cinématographique, télévisuel et musical notamment américain occuperait à 100% nos ondes. La seule raison pour laquelle nous avons toujours nos séries, films et artistes québécois et canadiens sur nos ondes, c'est parce que les radios et les télés sont obligés de le faire. À cet effet, la télévision satellite représente une menace pour la pérennité de notre culture. En effet, ce mode de diffusion permet aux télés étrangères d'entrer dans nos foyers et d'inonder nos ondes. À ce jour, aucune réglementation ne les empêche.

Suzann Méthot